

> LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET LES AMÉNAGEMENTS DANS LES ÉCOLES.

Par Annick Crozet, adjointe aux affaires scolaires.

Nous avons 4 écoles sur notre commune qui comprennent aujourd'hui 310 enfants (Elémentaire Bures 62, élémentaire Morainvilliers 121, maternelle Bures 48, maternelle Morainvilliers 80) et dont le budget total est de 274 739.26€ (dépenses de fonctionnement uniquement), soit 1/3 de notre budget communal. Les effectifs sont stagnants sur Bures, mais en pleine croissance sur Morainvilliers du fait des nouvelles constructions.

De ce fait, la nouvelle école maternelle Yves DUTEIL a été construite en 2011 et nous avons comme projet l'extension de l'école primaire sur Morainvilliers, qui comprendra 8 voire 9 classes au total ainsi qu'une partie réservée à la garderie périscolaire pour l'association La Licorne. Sur Bures, une nouvelle classe a été construite en primaire, mais nous ne perdons pas de vue qu'il faudra un jour construire une nouvelle école maternelle.



Par ailleurs, une grande réforme concernant les rythmes scolaires nous est imposée par le Gouvernement, qui a pour but d'alléger le travail hebdomadaire pour les enfants, c'est-à-dire de répartir les cours sur 4 jours ½ au lieu de 4 avec 3 heures supplémentaires d'activités pédagogiques à la charge de la commune.

Pour organiser notre projet d'éducation pédagogique, la concertation a commencé avec le corps enseignant, les délégués de parents d'élèves et les associations. La complexité de la mise en place de cette réforme nous a unanimement conduits dans un premier temps, afin de bien préparer notre projet, à demander une dérogation pour la reporter à la rentrée 2014/2015.

Un premier sondage rapide a été réalisé en collaboration avec l'équipe enseignante au mois de février 2013 à travers les cahiers de liaison des écoles. Son objectif étant de déterminer le mode de garde actuel des enfants sur notre commune le mercredi et de quantifier les enfants participants à des activités culturelles ou sportives associatives afin de se faire une première idée des éventuelles répercussions de la réforme sur les modes de garde périscolaires et les associations locales. A ce stade, nous tenons à préciser qu'aucune décision n'a été prise par l'équipe municipale quand au choix du mercredi ou du samedi matin pour instaurer la nouvelle demi-journée d'école. Pour nous aider dans ce choix, un deuxième sondage beaucoup plus complet sera prochainement diffusé auprès des parents. Un questionnaire est en cours d'élaboration et sera soumis au préalable au groupe de travail qui s'est mis en place pour suivre ce dossier avec nous et constitué des délégués de parents d'élèves, des représentants d'associations et des enseignants. Notre objectif est simple : améliorer le confort des enfants et maîtriser les coûts qui seront répercutés soit sur les impôts, soit sur les utilisateurs, donc les parents.

Ci-dessous les résultats du premier sondage sur l'organisation actuelle du mercredi non travaillé.

ÉCOLES	Mon enfant est gardé à la maison le mercredi par un membre de la famille ou une nounou.	Mon enfant va au centre de loisirs le mercredi.	Mon enfant a des activités de loisirs le mercredi MATIN	Mon enfant a des activités de loisirs le mercredi APRES-MIDI
Elémentaire Morainvilliers 120 élèves	42 + 4 grands-parents	19	28	34
Maternelle Yves Duteil 79 élèves	33 + 1 garde assistante maternelle	31	12	20
Elémentaire Bures 70 élèves	61	9	25	27
Maternelle Bures 48 élèves	31 + 1 garde assistante maternelle	9	20	17